RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02137
Numéro SIREN : 808 386 270
Nom ou dénomination : FOUCHER

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007772

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 28/06/2018

1374397

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/007772**
n°de gestion : **2014B02137**
n°SIREN : **808 386 270 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 28/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FOUCHER - Société par actions simplifiée
3 chemin Des Provendes 38800 Champagnier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1374397

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS FOUCHER — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 3 CHEMIN DES PROVENDES 38800 CHAMPAGNIER

Numéro SIRET * : 80838627000017

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	1 383	016 1 383		459
	Immobilisations corporelles *	028	560	030 345	215	355
	Immobilisations financières * (1)	040	793 385	042	793 385	793 385
	Total I (5)	044	795 329	048 1 728	793 600	794 200
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		14 400
	Créances (2) — Autres * (3)	072	250 480	074	250 480	238 047
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	53 667	086	53 667	31 572
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	304 147	098	304 147	284 019
	Total général (I+II)	110	1 099 475	112 1 728	1 097 747	1 078 219

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	164 127	113 989
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	111 292	50 138
	Provisions réglementées	140	468	312
	Total I	142	276 987	165 539
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	355 385	438 927
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 842	3 542
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 421 696)	172	463 533	470 211
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	820 760	912 680
	Total général (I + II + III)	180	1 097 747	1 078 219

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe le : 27 JUIN 2018

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	269 774
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOUCHER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210		
	Production vendue : biens (215) / services * (217)	214 / 218	243 928	171 380
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	388	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	244 315	171 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier 18 054 - immobilier)	242	53 011	38 353
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 408)	244	5 768	1 978
	Rémunérations du personnel *	250	120 521	84 274
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	42 086	32 626
	Dotations aux amortissements *	254	599	602
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	5	6
	Total des charges d'exploitation (II)	264	221 990	157 839
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	22 325	13 544
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	102 515	50 000
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	9 820	11 840
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348) (VI)	300	156	156
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	3 572	1 410
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	111 292	50 138
	B - RÉSULTAT FISCAL (Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col 2)	312	111 292	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	6 281	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	6 270	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346			350 100 032
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col. 2)	352	23 811	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	23 811	372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 022 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 022 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	5 022
Total	5 022

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
FRAIS DE CONSTITUTION	1 383	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais acquisition sur titres	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.
Ils sont augmentés de certains frais engagés pour leur acquisition (droits d'enregistrement) d'un montant de 775 euros et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURN.R.R.R. A OBTENIR	
- AAR CAB.COURBIS HON.SOCIAL	192
Total	192

Détail des charges à payer

	Montant
CH.à PAY.HONOR.COMM/CPTES	
- FNP HON.CAC MARREL	1 500
CH.à PAY.CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	4 477
CH.à PAY.CHARGES SOC/CP	
- Provisions pour congés payés	1 814
TAXE APPRENTISSAGE	685
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	520
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	2 709
Total	11 705

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	244 915		

AUTRES CREANCES :

- ABC PRECISION : 175 624 EUROS
- ABC 38 : 69 291 EUROS

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

		Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers : - EMPRUNT ACQUISITION TITRES FILIALES	355 385	355 385
Total		355 385

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF ACQUISITION TITRES FILIALES
Montant initial de cette garantie : 600 000
Montant restant dû en capital : 355 385
Date de fin d'échéance de la garantie : 22/12/2021
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES 600 TITRES ACQUIS DE LA SAS ABC38
: A HAUTEUR DE 600 000 EUROS

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF ACQUISITION TITRES FILIALES
Montant initial de cette garantie : 600 000
Montant restant dû en capital : 355 385
Date de fin d'échéance de la garantie : 22/12/2021
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES 100 TITRES ACQUIS DE LA SAS ABC
: PRECISION A HAUTEUR DE 600 000 EUROS

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF ACQUISITION TITRES FILIALES
Montant initial de cette garantie : 600 000
Montant restant dû en capital : 355 385
Date de fin d'échéance de la garantie : 22/12/2021
Nature de la sûreté réelle : CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE DE M. FOUCHER
: JEAN MICHEL A HAUTEUR DE 144 000 EUROS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		56 850
INTERETS RESTANT A PAYER CREDIT COOPERATIF	18 061	
CREDIT BAIL MOBILIER	38 789	
Total (1)		56 850

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				95 520	95 520
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				11 663	11 663
- dotations de l'exercice				19 104	19 104
Total				30 767	30 767
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				10 439	10 439
- exercice				18 054	18 054
Total				28 493	28 493
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				18 054	18 054
- entre 1 et 5 ans				19 780	19 780
Total				37 834	37 834
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				955	955
Total				955	955
Montant en charge sur l'exercice				18 054	18 054

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SARL ABC 38	268 473		100.00					2 526 184	172 185	50 000
- SARL ABC PRECISION	396 248		100.00			150 000		2 529 152	140 079	50 010
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

			31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes			1 000	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			107 016	171 380	243 928
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			117 982	52 306	115 620
Impôts sur les bénéfices			3 210	1 410	3 572
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			114 089	50 138	111 292
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			114.77	50.90	112.05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			114.09	50.14	111.29
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			2	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice			41 694	84 274	120 521
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			16 801	34 993	47 108

FOUCHER

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 3 Chemin des Provendes, 38800 CHAMPAGNIER

RCS GRENOBLE 808 386 270

==========

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI qu'aucun dividende n'a été distribué au cours du premier exercice, cet exercice étant le second exercice de la Société:

Décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit 50.138,10 € de la manière suivante :

- au poste Autres Réserves 50.138,10 €

Pour extrait conforme
Le Président

SASU FOUCHER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

Aux associés de la société FOUCHER SAS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le contrôle interne a concerné le financement de la société, approche des banques, des emprunts, des crédits baux et de la caisse.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A Colombe, le 31/05/2018.

SASU MARREL Michel,
Représentée par Michel MARREL.

